



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 29/04/2025

Publication :
le 09/05/2025

SEANCE DU 5 MAI 2025

Délibération n° D-2025-151

Marchés de travaux - Parc Naturel Urbain - Phase 1 -
Requalification du Boulevard Main - Lot 1 : avenant n°2 - Lot 2 :
avenant n°4 - Lot 3 : avenant n°5

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Guillaume JUIN.

Direction de l'Espace Public

**Marchés de travaux - Parc Naturel Urbain - Phase 1 -
Requalification du Boulevard Main - Lot 1 : avenant
n°2 - Lot 2 : avenant n°4 - Lot 3 : avenant n°5**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du Parc Naturel Urbain (PNU) en boulevard jardin s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port-Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

Le périmètre du marché de travaux est constitué du boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, de l'allée Dunant, une partie de la place du Port, des abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant.

L'objectif de cette opération est de prolonger la trame verte et développer la biodiversité des bords de Sèvre dans la Ville, en requalifiant la rive droite et en créant deux ambiances principales : une ambiance de prairie arborée devant les équipements culturels du Moulin du Roc et de la médiathèque, et une forêt urbaine place du Port, en s'appuyant sur des essences locales.

Les marchés de travaux ont été approuvés lors de la séance du 20 mars 2023 et leur lancement a dû être reporté dans l'attente de la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive. Lors des séances du 17 juin 2024, 23 septembre 2024, 27 janvier 2025 et 31 mars 2025 des avenants ont été validés.

Il est précisé que les tranches optionnelles (TO) ne seront pas affermies :

- TO 1 : aménagement des abords de l'ilot vétuste (142 731,13 € TTC) ;
- TO 2 : aménagement du carrefour avec la rue Gambetta (30 114,72 € TTC).

Aujourd'hui, il convient d'opérer les ajustements suivants :

- Pour le lot 1 – voirie et réseaux divers par un avenant n°2 :

- en moins-value : la suppression des 3 cuves, celles-ci seront repositionnées sur la place du port ; 2ème tranche du projet de requalification du site ; la suppression du déplacement de la stèle ; la suppression des Points d'Apport Volontaire enterrés qui seront posés ultérieurement en même temps que ceux de Port Boinot ; la suppression du nettoyage du monument aux morts ; le remplacement du stabilisé calcaire sur la sente centrale par du calcaire sablé ;

- en plus-value : le balisage complémentaire nécessaire à la réalisation de sondages géotechniques ; la mise en œuvre d'un activateur pour le durcissement du béton désactivé sur le giratoire ; l'aire de retournement du Moulin du Roc ; la mise en œuvre d'une épaisseur supérieure de béton désactivé pour tenir des girations des véhicules rue du Four et au niveau d'un garage d'une habitation depuis la chaussée ; la réalisation d'une dalle de répartition sur l'ensemble du giratoire ; la mise aux normes PMR de l'espace de retour des livres au niveau de la médiathèque (marches et rampe) ; le nettoyage du muret (suppression des mousses) au niveau de l'aire de retournement du Moulin du Roc ; la fourniture d'ouvrages (grille, tampon pour le pluvial) en surverse dans le cadre de la GIEP ; le découpe des bordures pour les adapter à ces ouvrages ; la réfection de la chaussée entre le giratoire Bd Main et le côté Port Boinot ; la réparation d'un regard et ajout de fourreaux sur le giratoire pour arroser les espaces verts côté Boinot depuis le branchement situé côté Moulin du Roc.

Le montant de l'avenant n°2 au lot 1 s'élève à : -100 625,70 € HT soit -120 750,84 € TTC.

Pour le lot 2 – Espaces verts et mobiliers par un avenant n°4 :

- en moins-value : une correction matérielle d'un montant de 0,65 € HT ;

- en plus-value : suite à la demande du service espace-vert de pouvoir gérer la nourrice d'arrosage côté Port Boinot avec le programmeur situé boulevard Main, il convient d'ajouter une liaison électrique qui traverse l'espace vert du giratoire et remplacer les électrovannes, ainsi que réaliser leur programmation pour un montant de 928,00 € HT.

Le montant de l'avenant n°4 au lot 2 s'élève à : 927,35 € HT soit 1 112,82 € TTC.

Pour le lot 3 – éclairage et équipements électriques par un avenant n°5 :

- en moins-value : la suppression d'équipements devenus inutiles et réduction du linéaire de câbles ;

- en plus-value : l'ajout de deux commandes triangles sur chaque totem des bornes escamotables, à la demande du SDIS 79, ainsi l'ajout d'une borne forain en limite des bordures suite la végétalisation par le service espaces verts du giratoire, impliquant la suppression de la boîte de branchement situé au pied du chêne vert pour les illuminations de Noël.

Le montant de l'avenant n°5 au lot 3 s'élève à 1 975,12 € HT soit 2 370,14 € TTC.

N° lot	Titulaire	Montant Tranche ferme (en € HT)	Montant avenant (en € HT)	N° avenant	Montant cumulé des avenants (en € HT)	% total des avenants par rapport à la tranche ferme	Nouveau montant des marchés (en € HT)	Nouveau montant des marchés (en € TTC)
1	EUROVIA	1 028 464,99	-100 625,70	2	-97 163,20	-9,45	931 301,79	1 117 562,15
2	POITOU PAYSAGE	339 306,71	927,35	4	-19 524,70	-5,75	319 782,01	383 738,41
3	INEO ATLANTIQUE	169 466,68	1 975,12	5	5 691,98	3,36	175 158,66	210 190,39

Ces avenants sont passés sur le fondement de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants comme énoncé ci-dessus et autoriser leur signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ